

Poneys importés

Enregistrement en France au SIRE

Tout équidé stationné en France, doit être obligatoirement enregistré dans la base SIRE, ainsi que son propriétaire, dans les deux mois qui suivent son importation.

Lors de l'importation d'un équidé en France, assurez-vous qu'il possède des documents d'identification officiels d'un stud-book étranger reconnu.

Enregistrement d'un poney importé au SIRE

Dans les deux mois qui suivent l'importation

En vertu de l'article D212-47 du code rural, on considère comme poney importé tout poney ayant été importé (provenance hors UE) ou introduit (provenance UE).

Afin de procéder à l'enregistrement de votre poney importé, renvoyez au SIRE :

- L'original du document d'identification étranger
- Une déclaration sur l'honneur de propriété
- Un chèque à l'ordre de l'IFCE correspondant aux frais d'enregistrement et édition de la carte d'immatriculation.

Le montant du chèque correspond à l'enregistrement effectué (loisir, sport, reproduction, passage...) et au type de passeport (norme européenne ou non) - voir tableau des tarifs ci-après. Pensez à préciser l'utilisation future du poney sur le territoire français.

Certaines pièces supplémentaires sont éventuellement nécessaires selon les races pour inscription au stud-book - voir détail des pièces ci-après.

Selon les cas la venue d'un identificateur habilité peut être nécessaire pour effectuer une certification d'identité ou un relevé de signalement codifié ou graphique :

- Certification d'identité (sexe, robe et lecture puce) à réaliser au préalable par un identificateur habilité pour les chevaux destinés aux compétitions sportives.
- Un signalement descriptif et graphique à réaliser par un identificateur habilité, dans le cas des poneys de races Pur-sang, AQPS, Trotteur, Arabe et Anglo-Arabe de course, et ceux destinés à la reproduction pour les étalons de sang et les juments Connemara
- Un signalement codifié dans le cas où le poney n'est pas pucé à l'étranger (dans ce cas il faudra également procéder à la pose d'un transpondeur) ou dans le cas des chevaux qui n'ont pas de passeport à la norme européenne

Consultez les différents tarifs et le détail des pièces à envoyer selon les cas au verso. L'ensemble des documents est à renvoyer à l'adresse ci-dessous :

Institut français du poney et de l'équitation
SIRE - Service des chevaux importés
BP 3 - 19231 ARNAC POMPADOUR cedex

Après vérification, les informations concernant le poney sont enregistrées dans la base de données.

Chevaux importés pour la compétition



Spécimen de carte d'immatriculation

Le SIRE enregistre le poney et lui attribue un numéro SIRE, édite une carte d'immatriculation renvoyée avec le passeport original tamponné au propriétaire. Ce tampon vaut certificat d'enregistrement à la base centrale.

Dans une minorité de cas, un nouveau document d'identification à la norme européenne est édité et envoyé au propriétaire avec la carte d'immatriculation.

Comment éviter les pièges ?

- Assurez-vous que vous êtes en possession de l'original du passeport du poney et que celui-ci comporte toutes les informations nécessaires à son enregistrement (pedigrée, puce, signalement)
- Vérifiez que les origines du poney sont bien notifiées sur son document original. Dans le cas contraire, aucune inscription en race ne sera possible. Le poney sera enregistré comme ONC qui ne pourra avoir accès aux compétitions officielles.
- Avant le premier engagement en compétition (SHF ou FFE) de votre équidé, pensez à enregistrer celui-ci sur le site de la FFE - FFE compet, sauf si celui-ci a été préalablement inscrit sur liste provisoire.

Détail des pièces à fournir et tarifs 2015

Selon le niveau d'enregistrement

Niveau d'enregistrement		Document d'identification étranger original	Déclaration sur l'honneur de propriété	Tarif 2015	Acte à réaliser par un identificateur habilité
PASSAGE (inférieur à 2 mois)		Photocopie + attestation durée de séjour < 2mois	NON	30 €	NON
LOISIR		OUI	OUI	60 €	NON
SPORT Enregistrement FFE à réaliser en sus		OUI	OUI	120 €	Certification d'identité (sexe, robe + puce)
AQPS, Trotteur, Arabe et Anglo-Arabe de course		OUI	OUI	120 €	Signalement littéral et graphique + vérification de la puce
Pur-Sang - toute utilisation (complément tarif enregistrement France Galop)		OUI	OUI	60 €	Signalement littéral et graphique + vérification de la puce
TRAIT & ANES	Cas général	OUI	OUI	60€	NON
	Compétition				Certification d'identité (sexe, robe + puce)
REPRODUCTION	Cas général	OUI	OUI	120 €	NON
	males reproducteurs + juments Connemara	OUI	OUI	120 €	Signalement littéral et graphique + vérification de la puce
PASSEPORT PAS À LA NORME EU	Cas général	OUI	OUI	240 €	Signalement codifié + vérification de la puce
	Mâles reproducteurs	OUI	OUI	240 €	Signalement littéral et graphique + vérification de la puce
	Chevaux de trait et ânes	OUI	OUI	120 €	Signalement codifié + vérification de la puce
ONC IMPORTÉS	Cas général	OUI	OUI	30€	NON
	Compétition club	OUI	OUI	30€	Certification d'identité (sexe, robe + puce)

Poney reproducteur

Si votre poney importé est destiné à la reproduction, pensez à rajouter aux montants ci-dessus le tarif «Inscription poney importé au stud-book français en tant que reproducteur» (qui sera reversé à l'association de race concernée) : 60 €

Déclaration sur l'honneur de propriété

En cas d'intervention de l'identificateur habilité, la déclaration sur l'honneur de propriété peut être réalisée directement sur le formulaire de signalement.

Un modèle de déclaration sur l'honneur de propriété est également téléchargeable et imprimable sur le site internet www.haras-nationaux.fr rubrique Démarches SIRE - Enregistrez votre équidé importé.

Pucage obligatoire

Dans tous les cas le poney doit être pucé.

S'il ne l'était pas avant son importation, contactez un identificateur habilité pour procéder à l'implantation d'un transpondeur électronique et au minimum réaliser un signalement codifié (sauf PS, AQPS, TF, Arabe, étalon sang et juments Connemara réaliser un signalement littéral et graphique).

Détail des pièces à fournir selon les Stud-books

Pour les races américaines (Quarter Horse, Paint Horse, Appaloosa, Crème), une photocopie certifiée conforme des documents originaux (certificate of registration) suffit.

Des pièces supplémentaires sont à fournir pour les races suivantes :

Arabe : certificat d'exportation envoyé par le stud-book du pays exportateur, formule sanguine du poney et de ses ascendants directs établis par le pays de naissance

Barbe : certificat d'exportation du stud-book du pays exportateur seulement pour le Maghreb

Lusitanien : copie certifiée conforme de la fiche d'inscription au livre des adultes et fiche d'examen

Lipizzan : pedigree sur 6 générations à partir du poney de base

Pur-sang : s'adresser à France Galop

Shagya : fournir le typage ADN ou le contrôle de filiation

Shetland : pédigrée 4 générations à partir du poney de base, sauf pour les produits nés en Grande-Bretagne.